Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260304-15_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 12
Présents 10
Votants 10
Pouvoirs 0

Date de la convocation : 27/02/2026

Le quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ESLAN, Maire.

Présents : ESLAN Philippe, BOUREL Cécile (arrivée à 21h10), DIVET Michel, DUCLOYER Arnaud, HEURTEL Marie Françoise, LEBLANC Jean-Pierre, POUESSEL Jean, RAZÉ Michel, ROUX Emmanuel, VALLÉE Florent
Absents excusés : BOUCHET Isabelle
Absents : MAIGNAN Valentin

Secrétaire de séance : VALLÉE Florent

15/2026	**Extension du réseau d'éclairage public sur le macro-lot impasse des cercliers par le SDE**

Rapport de Monsieur Philippe ESLAN, Maire,

Il rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du Conseil municipal en date du 29 avril 2025, les élus avaient délibéré (25/2025) concernant la réalisation des travaux relatifs au réseau d'éclairage public sur l'impasse des « Cercliers ». Cet équipement permet l'éclairage des cinq maisons situées sur le macro-lot

.

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux de viabilisation, une étude complémentaire a été réalisée par le SDE35. Elle consiste en l'ajout de deux candélabres en extension du réseau d'éclairage public.

Compte tenu de ces éléments, il y a lieu de valider un avenant venant compléter la délibération initiale et le montant des travaux précédemment approuvé.

L'étude et le coût des travaux sont présentés en séance et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

➢ Travaux sur le réseau d'éclairage public deuxième phase : d'un montant de 6 137.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :
- **Décide** de valider l'avenant relatif aux travaux d'éclairage public – deuxième phase ;
- **Sollicite** le SDE35 pour les travaux relatifs à l'opération et s'engage à participer financièrement à ces travaux,
- **Accepte** le montant estimé dans la proposition du SDE35 d'un montant total de 6 137.89 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe ESLAN

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)